

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR POUR 2017 - (N° 384)

AMENDEMENT

N ° CF154

présenté par

Mme Bonnivard, Mme Duby-Muller, M. Hetzel, M. Brun, M. Aubert, M. Rolland, M. Dive et
M. Pradié

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 28, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.